

**Commune de LE QUILLIO**  
**Compte rendu**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du Mercredi 29 Juin 2016**

**Micro crèche : Montant du Loyer**

Monsieur le Maire a invité l'ensemble du Conseil municipal à visiter la structure afin d'apprécier l'ensemble des travaux et l'installation du mobilier.

Monsieur le Maire fait savoir que la SCOP « à l'abordage » assurera le fonctionnement de la Micro crèche du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre 2016. Ce fonctionnement temporaire a été mis en place pour pallier aux retards dans la procédure de délégation de service public qui devrait aboutir au 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Au vu de l'occupation du bâtiment de la Micro crèche à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de fixer le montant du loyer.

Considérant la nécessité de fixer le montant du loyer du bâtiment de la Micro crèche, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité de fixer le loyer pour un montant de 450 € par mois.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette location.

**Organisation de la Ronde des vallées**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la course cycliste, la Ronde des Vallées, se déroulera le Samedi 13 Août 2016 et passera dans la commune.

Mardi 28 Juin, la commission Cadre de Vie a préparé l'organisation de la Ronde des vallées en présence des organisateurs.

Monsieur le Maire présente l'ensemble du Circuit de 5.40km qui parcourra la Départementale 35, les villages de Kergouillard, de Kerivallan, du Penher puis le Bourg pour passer par la Place de l'Eglise pour revenir sur la Départementale.

Il va être nécessaire de sécuriser les voies par l'installation de barrières. Un planning sera validé lors du prochain Conseil.

Les membres du conseil municipal sont force de proposition pour aider à l'organisation de la manifestation.

**Santé – installation de médecins**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il semblerait que plusieurs médecins libéraux devraient s'installer sur le territoire à savoir :

- début 2017, 4 médecins supplémentaires devraient s'installer à Loudéac ce qui permettrait de comptabiliser à 9 le nombre de médecins à Loudéac.
- 1 médecin roumain au Cabinet médical de Mûr de Bretagne

- 1 médecin espagnol à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain à Uzel.

Concernant cette installation, Monsieur DANTEC, Directeur de la Maison de retraite, a informé Monsieur le Maire qu'elle allait supporter financièrement 40% de son temps de travail jusqu'au 31 décembre 2017 (30% par la Maison de retraite de LE QUILLIO et 10% par la Maison de retraite de MERDRIGNAC).

Par ailleurs, une rencontre avec Monsieur DANTEC, a eu lieu le Jeudi 23 juin pour échanger sur la désertification médicale.

Deux thématiques ont été abordées :

⇒ La télémédecine : Monsieur le Maire informe qu'il a eu un entretien téléphonique avec le Docteur CALLOCH qui a travaillé longuement sur le sujet pour Harmonie Mutuelle et dans le cadre de son activité libérale. L'ensemble des éléments recueillis ont été transmis à Monsieur DANTEC qui envisage une mise en place de la télémédecine à la Maison de retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

⇒ Le salariat de médecin : Monsieur DANTEC nous informe que le Conseil d'administration de la Maison de retraite ne s'oppose pas à la réflexion.

La Maison de retraite va, dans ce cadre, envisager la rénovation d'une maison annexe à la structure qui pourrait accueillir des professionnels. Il en découle que le Conseil municipal va devoir travailler activement sur le salariat dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2017 pour, on l'espère, un démarrage d'activité au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **Transport scolaire**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil municipal que le transport scolaire pour l'année 2016-2017 concernera 8 élèves.

Monsieur le Maire fait part au conseil des différents devis reçus en mairie.

Considérant la nécessité de poursuivre l'organisation d'un transport scolaire entre St Thélo et Le Quillio pour l'année scolaire 2016-2017,

Considérant les échanges avec Monsieur le Maire de Saint-Thélo,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, de retenir la proposition de Monsieur LE BIHAN Olivier, domicilié au Roz pour un montant de 22.57 € TTC (pour 2 tours).

### **Patrimoine**

#### ***Restauration de la Toile du Chœur***

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que les plis pour la Maîtrise d'œuvre devraient être réceptionnés en mairie le 15/07/2016.

Monsieur LE BARS, technicien des services culturels et des bâtiments de France, service de la DRAC, suit le dossier.

Monsieur le Maire ajoute que les travaux pourraient débuter fin d'année 2016.

#### ***Restauration des Lavoirs***

Messieurs Michel TAILLARD et Jacques EVANO ont effectué un repérage des Lavoirs sur la commune avec les membres de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine. L'Association souhaitait pouvoir identifier les différents lavoirs de la commune et prendre connaissance du travail effectué par la municipalité pour leur restauration.

Monsieur le Maire ajoute que le Lavoir du Roz a été aménagé par le voisinage, le Lavoir de Lanégoff a été embelli par le Comité des Fêtes et enfin, la commune va procéder à la restauration du Lavoir du Pertuis Oisel.

### **Lotissement : contractualisation d'un emprunt**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors des travaux du Lotissement, la commune a contracté un emprunt d'un montant de 105 000 € remboursable en N+2 soit en octobre 2016.

Monsieur le Maire ajoute qu'il convient de contracter un autre emprunt pour épurer cette dette. Ce nouvel emprunt d'un montant de 100 000 € sera remboursé par abondement du budget lotissement par le budget principal à hauteur de 20 000 € par an sur 5 ans.

Considérant les différentes propositions reçues des établissements bancaires,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, de retenir la proposition du Crédit agricole selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'emprunt : 100 000 €

Durée de remboursement : 5 ans

Modalités de déblocage : en une ou plusieurs fois dans les 3 mois qui suivent la signature du contrat

Frais de commission : 0.15 % du montant du financement déduits du 1<sup>er</sup> déblocage de fonds

Remboursement trimestriel à échéances constantes

Taux : 0.50%

### **Questions diverses**

#### **Visite de l'Assemblée nationale**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la visite de l'Assemblée nationale se déroulera le Mercredi 26 octobre 2016.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de la mairie dès à présent. Pour rappel, le coût pour une personne de 10 à 25 ans est de 22 € et pour les personnes de plus de 25 ans, 46 €.

### **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CIDERAL (PLUi) tenant lieu de programme local de l'Habitat – Avis du Conseil Municipal de LE QUILLIO sur le projet de PLUi-H Arrêt2 le 24 Mai 2016**

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L. 302-1 et suivants ;

Vu le Code Générale des Collectivités territoriales ;

Vu le VI de l'article 12 du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CIDERAL en date du 2 juillet 2013 prescrivant l'élaboration du PLUi à l'échelle des 21 communes de la CIDERAL ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2013 portant approbation des statuts de la CIDERAL et conférant la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme à la communauté de communes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CIDERAL en date du 7 octobre 2014 prescrivant l'élaboration d'un PLUi valant PLH, définissant les modalités de concertation et demandant la prorogation du PLH ;

Vu la Conférence Intercommunale en date du 15 décembre 2014 définissant les modalités de collaboration entre la CIDERAL et les communes membres dans la mise en œuvre d'un PLUi ;

Vu le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi tenu le 22 décembre 2015 en Conseil Communautaire de la CIDERAL ;

Vu les débats sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi tenus en conseil municipal de chaque commune membre de la CIDERAL ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CIDERAL en date du 24 mai 2016 portant bilan de la concertation et arrêt du projet de PLUI tenant lieu de PLH ;

Vu le projet de PLUI le projet de PLUi-H arrêté transmis le 16 juin 2016 pour avis de la commune, en qualité de commune membre de la CIDERAL,

Vu la note explicative de synthèse sur le PLUi-H annexée à la présente délibération ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**-Emet un avis FAVORABLE sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté par le Conseil Communautaire du 24 mai 2016**

**-La présente délibération, sera transmise à monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor**

**-ET la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant un délai d'un mois**

**Demande de l'Association de la Jeunesse Thélotaise (AJT)**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier reçu de l'Association de la Jeunesse Thélotaise.

L'association sollicite la commune pour apposer un tag dit « propre » sur la voirie dans le cadre du Festival Thélokalizé qui se déroulera les 26 et 27 Août 2016.

L'apposition de ce tag sur la voirie et domaine public de la commune de LE QUILLIO et les communes voisines permettrait de développer la communication.

Monsieur le Maire ajoute que ce type de tag réalisé uniquement grâce à de l'eau et un pochoir n'est visible qu'une semaine environ.

Monsieur le Maire ajoute que la commune a été sollicitée pour soutenir financièrement l'association AJT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DONNE SON ACCORD**, à l'unanimité, pour apposer sur la voirie et autre espace public ce type de tag sous réserve que le lieu soit clairement défini au préalable entre l'association AJT et la commune.

**DECIDE** d'accorder une subvention de 80 €. Le Conseil ajoute qu'un grand nombre de jeunes de la commune bénéficie pleinement des activités de l'association.

### **Fête des parents**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite au lâcher de ballons effectué au cours de la Fête des parents, 3 cartes ont été retournées en mairie.

### **Aménagement réseau HTA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société ETA (Etudes de Travaux d'Armor) effectue actuellement une étude sur l'aménagement du réseau HTA pour le compte ERDF qui dessert les villages de la Motte Simonet et le Quilliouzel.

Dans le cadre de cette étude, la société ETA envisage l'implantation d'un poste EDF sur un terrain communal cadastré ZC 115 situé au lieu-dit Belle Fontaine.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant les plans établis par la société ETA,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**EST FAVORABLE**, à l'unanimité, pour installer un poste EDF sur le terrain cadastré ZC 115,

**DONNE TOUT POUVOIR** au Maire, pour signer la convention de mise à disposition de terrain pour la parcelle ZC 115.

### **Ordures ménagères**

Monsieur le Maire sollicite l'ensemble des membres du Conseil Municipal afin qu'une évaluation des taux de remplissage des bacs et sacs jaunes soit effectué d'ici le conseil municipal de juillet.

Cette évaluation va permettre d'optimiser le ramassage mais également d'atténuer les possibles dysfonctionnements.

### **Micro crèche : demande de subvention auprès de la CAF – Acquisition du mobilier**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2015 approuvant le plan de financement de la micro crèche

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de solliciter la CAF pour une demande de subvention dans le cadre du projet d'aménagement de la micro crèche pour l'acquisition de mobilier. La subvention représenterait 5 000 €.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire afin d'engager les démarches auprès de la CAF pour cette demande de subvention.